



**Paris, le 28 septembre 2007**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

## **LA MAISON DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE COMITE 21 SIGNENT UN PARTENARIAT POUR PROMOUVOIR LES AGENDA 21 SCOLAIRES**

**La Maison du Développement Durable, lieu privilégié destiné à l'éducation au développement durable du grand public, et le Comité 21, réseau d'acteurs du développement durable, s'associent pour inciter la communauté éducative, les associations d'éducation au développement durable, les collectivités... à mettre en œuvre des démarches Agenda 21 d'établissements scolaires en France.**

► **Le Comité 21 accompagne depuis dix ans les démarches Agenda 21 des collectivités** -plans d'action pour le 21<sup>e</sup> siècle à l'échelle d'un territoire-. Décliner cette démarche à l'échelle de l'établissement scolaire, de l'école au campus universitaire, s'inscrit naturellement dans sa mission. Son objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs qui partagent un même lieu de vie et interagissent sur son évolution : élèves et leurs parents, communauté éducative et représentants de l'Etat, collectivités territoriales, associations, entreprises... Ces démarches volontaires contribuent à l'apprentissage par les jeunes des enjeux du développement durable, à travers des actions concrètes dans l'établissement sur l'approvisionnement alimentaire ou énergétique, les trajets domicile-école, la diversité culturelle, l'utilisation de produits issus de l'agriculture ou de l'industrie locales, la solidarité internationale, etc. En amenant les jeunes à s'engager concrètement, à prendre leur part dans la réflexion, l'action, le suivi, l'Agenda 21 ouvre la voie d'une citoyenneté active et participative.

Le Comité 21 a élaboré une méthodologie pour la conception et la mise en œuvre de ces Agenda 21 scolaires. Sur la base de nombreux témoignages et retours d'expériences, il a publié un guide méthodologique pour susciter la « contagion ». Cet ouvrage s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'éducation au développement durable, dans les milieux scolaire et extra-scolaire.

*« Les Agenda 21 scolaires peuvent alimenter l'action pédagogique de l'équipe enseignante en l'appuyant sur des réalisations concrètes au sein de l'établissement. A ce jour, plus d'une centaine d'établissements scolaires se sont engagés dans une telle démarche » - Anne-Marie Sacquet, Comité 21*

► **La Maison du Développement Durable a été visitée, depuis 2005, par près de 500 classes (du primaire au lycée).** Dans chaque ville, La Maison du Développement Durable contribue non seulement à la sensibilisation du grand public au développement durable mais apporte également des contenus ludiques et didactiques aux enseignants et leur élèves. C'est incontestablement un outil pédagogique au service de l'enseignement du développement durable.

Le partenariat avec le Comité 21 s'inscrit dans une volonté de renforcer les outils mis à disposition des enseignants et leurs élèves (Carnet de l'élève, parcours pédagogiques, animations, fiches...). La présentation des Agenda 21 scolaires est ainsi une invitation à prolonger la visite grâce à des fiches et des références pédagogiques. Le partenariat se concrétise sous la forme de mise à disposition d'outils d'information à destinations des enseignants.

*« Nous avons ressenti, un besoin de supports pédagogiques concrets et pragmatique de la part des enseignants. L'organisation que nous mettons en place autour de la promotion des Agenda 21 scolaires permet de renforcer les outils et animations mises à leur disposition ».*  
*Dominique Vignot et Jean-Marc Blanchot- Maison du Développement Durable*

**POUR EN SAVOIR PLUS :**

- **La Maison du Développement durable : 01 42 23 15 05 - [www.maisondudeveloppementdurable.com](http://www.maisondudeveloppementdurable.com) pour découvrir la présentation des outils, visites scolaires et Agenda 21 scolaires.**
- **Le Comité 21 : 01 55 34 75 23 - [www.comite21.org](http://www.comite21.org) -> rubrique Agenda 21 scolaires**